

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SynPower™ ENV C2 0W30

Huile moteur synthétique

Code du produit 908765

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global

Operations

Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

Téléphone +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec

le CSR local

Adresse e-mail de la

personne responsable de

**FDS** 

SDS@valvolineglobal.com

Société KRAUTLI (SCHWEIZ) AG

> **BADENERSTRASSE 41** 8104 WEININGEN

Suisse

Téléphone : Tel 0041 44 439 66 25

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1 251 51 51(international)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

### Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex,

C14-16-18 Alkyl phenol.

Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique | NoCAS | Classification | Concentration |
|--------------|-------|----------------|---------------|
|--------------|-------|----------------|---------------|



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

|                                    | NoCE              |                     | (% w/w)         |
|------------------------------------|-------------------|---------------------|-----------------|
|                                    | NoIndex           |                     |                 |
|                                    | Numéro            |                     |                 |
|                                    | d'enregistrement  |                     |                 |
| DISTILLATES (PETROLEUM),           | 64742-54-7        | Asp. Tox. 1; H304   | >= 60 - < 70    |
| HYDROTREATED HEAVY                 | 265-157-1         |                     |                 |
| PARAFFINIC                         | 649-467-00-8      |                     |                 |
|                                    | 01-2119484627-25- |                     |                 |
|                                    | XXXX              |                     |                 |
| DECENE-1 HOMOPOLYMER               | 68037-01-4        | Asp. Tox. 1; H304   | >= 10 - < 15    |
| HYDROGENATED                       | 500-183-1         |                     |                 |
|                                    | 01-2119486452-34- |                     |                 |
|                                    | XXXX              |                     |                 |
| Long Chain Alkaryl Amine           | 36878-20-3        | Aquatic Chronic 4;  | >= 1 - < 2,5    |
|                                    | 253-249-4         | H413                |                 |
| LUBRICATING OILS, PETROLEUM,       | 72623-87-1        | Asp. Tox. 1; H304   | >= 1 - < 2,5    |
| C20-50, HYDROTREATED               | 276-738-4         |                     |                 |
|                                    | 649-483-00-5      |                     |                 |
|                                    | 01-2119474889-13- |                     |                 |
|                                    | XXXX              |                     |                 |
| Molybdenum polysulphide long chain | Non attribuée     | Skin Irrit. 2; H315 | >= 0,25 - < 0,5 |
| alkyl dithiocarbamate complex      |                   | Skin Sens. 1B;      |                 |
|                                    | 01-0000019337-66- | H317                |                 |
|                                    | XXXX              | Aquatic Chronic 3;  |                 |
|                                    |                   | H412                |                 |
| C14-16-18 Alkyl phenol             | Non attribuée     | Skin Sens. 1B;      | >= 0,1 - < 0,5  |
|                                    |                   | H317                |                 |
|                                    | 01-2119498288-19- | STOT RE 2; H373     |                 |
|                                    | XXXX              | (Foie)              |                 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool.

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

dangereux

: gaz carbonique et monoxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

protection de l'environnement

: En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Indications pour la protection : contre l'incendie et

l'explosion

: Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

| Composants   | NoCAS  | Type de valeur<br>(Type<br>d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base      |  |
|--|--|--|------------------------|-----------|--|
| DECENE-1<br>HOMOPOLYMER<br>HYDROGENATED                          | 68037-01-4   | VME (poussières inhalables)              | 5 mg/m3                | CH SUVA   |  |
|  | Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus. |  |                        |           |  |
| Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex | Non<br>attribuée   | TWA                                      | 10 mg/m3               | SUPLR EXP |  |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du : Lunettes de sécurité

visage

Protection des mains

Matériel : néoprène, caoutchouc nitrile

Délai de rupture : >= 240 min Épaisseur du gant : >= 0,35 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de

remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre

également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de

la matière sont des valeurs standards! Le temps de



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront

obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Protection de la peau et du

corps

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide Couleur : clair

Odeur : Donnée non disponible Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point d'écoulement : <= -45 °C

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : 230 °C

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Température de

décomposition

Donnée non disponible

: Non applicable

Viscosité

pН

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : env. 51,6 mm2/s (40 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 0,845 gcm3 (15,6 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiquë

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

### Composants:

### **DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

cutanée

#### **DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

: DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de cutanée

toxicité aiguë par la peau

### **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,58 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose. cutanée



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

Ш

## Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

cutanée Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

C14-16-18 Alkyl phenol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

cutanée Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

#### **Composants:**

## DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère

#### **DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:**

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Long Chain Alkaryl Amine:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

## **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

## Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour la peau.

## C14-16-18 Alkyl phenol:

Méthode : OCDE ligne directrice 431 Résultat : Pas d'irritation de la peau

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

## **DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Résultat : Pas d'irritation des yeux

## **DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:**

Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation passagère

## **Long Chain Alkaryl Amine:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

## **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

## Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation passagère

## C14-16-18 Alkyl phenol:

Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation passagère



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:**

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

## **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

## Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

#### C14-16-18 Alkyl phenol:

Type de Test : Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux

Espèce : Souris

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### **DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

## Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

## C14-16-18 Alkyl phenol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

### **DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

### **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **Composants:**

#### C14-16-18 Alkyl phenol:

Organes cibles : Foie

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie

2.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

## Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

## **DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## **DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

## LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0.1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### **Produit:**

: Donnée non disponible Remarques

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

## **Produit:**

## Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aigue pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

aquatique



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.

## Composants:

## **DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Poisson): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

EL50 (Les algues): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

: NOEC: 10 mg/l

Espèce: Poisson

NOEC 10 mg/l

Espèce: Invertébrés aquatiques

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aguatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: EL50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): >

1.000 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

NOELR: 125 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aguatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.

Long Chain Alkaryl Amine:

**Évaluation Ecotoxicologique** 

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 4; Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:** 

Toxicité pour les poissons LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >=

100 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOELR: >= 1.000 mg/l Durée d'exposition: 14 ir

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEL: 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie) Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

## Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 94,8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 50 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

4.05 ma/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés Durée d'exposition: 21 ir

17

NOELR: 100 mg/l



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

aquatiques (Toxicité Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en semi-statique chronique)

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour aquatique

les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 3: Nocif

pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long t

C14-16-18 Alkyl phenol:

milieu aquatique

Toxicité pour les poissons CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 100

ma/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aguatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.

milieu aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Toxicité chronique pour le

**Composants:** 

**DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:** 

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

## **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 2 - 4 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

## Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 23 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

## C14-16-18 Alkyl phenol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Avis d'expert

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

### **DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:**

Coefficient de partage: n-

:  $\log Pow: > 6,5$ 

octanol/eau

## Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: > 5,1

octanol/eau

Méthode: OCDE ligne directrice 107

### C14-16-18 Alkyl phenol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: > 7,2

octanol/eau

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuseIATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA\_P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : Non applicable



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Infineum P6092

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

#### **Inventaires**

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail SUPLR EXP : Lignes directrice s relatives à l'exposition recommandées par

le fournisseur

CH SUVA / VME : valeur movenne d'exposition

SUPLR EXP / TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction: DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse: ELx - Taux de charge associée à x % de réponse: EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique: PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation,



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C2 0W30 Huile moteur synthétique

Version: 3.0 Date de révision: 27.06.2023 Date d'impression: 09/10/2025

l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## Information supplémentaire

Informations internes: 000000265320

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR